

ce qu'il y en ait de 7,000 à 9,000 par mois d'ici juin 1983. D'après les mêmes statistiques, 15,000 personnes vivent de leurs économies; 20,000 personnes vivent grâce aux gains d'une autre famille; 5,000 personnes ont dû emprunter de l'argent pour vivre; 5,000 personnes vivent grâce à leur pension et 10,000 personnes vivent probablement de l'air du temps, car elles n'ont plus droit à rien.

Compte tenu de tous ces chiffres, je voudrais que le ministre d'État chargé du Développement social demande à son collègue du comité de développement du bien-être social d'organiser une réunion des ministres du Bien-être social. On s'attend à ce que chaque mois, de 7,000 à 9,000 Canadiens doivent s'adresser à l'assistance sociale l'année prochaine.

Des voix: Honte!

Le sénateur Doody: Le ministre dit qu'il n'y aura aucun problème, que ces gens seront pris en charge par le réseau des affaires sociales.

Je voudrais seulement rappeler à l'honorable sénateur et à ses collègues que certaines provinces ne disposent pas des fonds nécessaires au chapitre des affaires sociales pour soutenir ce réseau cet hiver. Je supplie le ministre de convaincre ses collègues de convoquer une réunion des ministres intéressés, afin qu'ils puissent expliquer la situation actuelle dans certaines des provinces les plus pauvres et tenter d'alléger les souffrances de nombreux Canadiens.

Le sénateur Austin: Je voudrais d'abord m'excuser auprès du sénateur Doody pour l'avoir appelé Donahoe.

Le sénateur Doody: J'en suis flatté; c'est le sénateur Donahoe qui devrait s'en plaindre.

Le sénateur Austin: Dans ce cas, je m'excuse également auprès du sénateur Donahoe.

Je reconnais que le chômage pose un grave problème au Canada. Le gouvernement y a consacré toute son attention et n'a ménagé aucun effort pour s'y attaquer. Le ministre chargé de la Commission de l'assurance-chômage, l'honorable Lloyd Axworthy, s'est personnellement entretenu avec presque tous ses homologues provinciaux au sujet des efforts concertés du gouvernement fédéral et des provinces pour régler le problème posé par l'épuisement de certaines prestations d'assurance-chômage. En fait, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un programme par le biais duquel il versera 500 millions de dollars directement aux municipalités et au secteur privé aux fins de la création d'emplois. Cette annonce a été faite en octobre.

● (1425)

Depuis, divers gouvernements provinciaux ont annoncé leur intention de participer à ce programme. À titre d'exemple, la province d'Ontario a annoncé qu'elle y consacrerait 100 millions de dollars. Le ministre de la province, M. Miller, s'est vivement félicité du projet.

Honorables sénateurs, il ne fait aucun doute que le sénateur Doody a raison et que le gouvernement doit continuer à s'intéresser de près à la question du chômage et continuer à garantir la sécurité sociale qu'on a instauré ces 30 ou 40

dernières années. Ce programme de sécurité est aujourd'hui un des principaux facteurs qui favorisent la stabilité des localités et assure un certain optimisme, permet de croire à la relance de l'économie au Canada.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je remercie le ministre de sa réponse. Ne croit-il donc pas opportun de réunir les ministres provinciaux chargés des affaires sociales pour examiner de près les plans, les projets et les efforts que vient d'exercer l'honorable ministre à ses collègues?

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, je pourrais peut-être ajouter à ma réponse que, sauf erreur, le ministre des Finances, l'honorable Marc Lalonde, rencontrera au cours de décembre, ses homologues provinciaux. La question du chômage, entre autres sujets, y sera certainement abordée.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES DIRECTIVES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, je m'excuse de prendre la parole sur ce point un peu sur le tard. Le leader du gouvernement s'est engagé à trouver des réponses à certaines questions à propos de la décision, que le gouvernement a fait connaître récemment, de ne pas poursuivre les membres de la Gendarmerie royale canadienne qui ont violé la loi. Par la même occasion, pourra-t-il aussi s'enquérir pour nous des directives données à la GRC en ce qui concerne l'application de la loi?

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, la question fera partie de la demande de renseignements adressée au ministère de la Justice et au ministère du Solliciteur général.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

LES TERMES DU CONTRAT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, j'ai une question qui s'adresse au ministre d'État chargé de la CDIC. On annonçait la semaine dernière que M. Joel Bell, qui fut conseiller au cabinet du premier ministre et qui a travaillé pour le compte de la société Petro-Canada, venait d'être nommé président et directeur général de la corporation. M. Bell aurait été embauché en vertu d'un contrat, ce qui serait assez inhabituel.

Le ministre veut-il nous dire sur combien d'années ce contrat porte et nous expliquer pourquoi il s'agit d'un contrat ferme?

L'honorable Jack Austin (ministre d'État chargé du Développement social): Honorables sénateurs, c'est bien que le sénateur Phillips m'interroge sur la Corporation de développement des investissements du Canada. M. Bell est l'un des dirigeants d'entreprise les plus remarquables au Canada. Il a joué un rôle exemplaire dans la création de Petro-Canada. Il est un de ceux qui ont eu le mérite de faire prospérer cette entreprise.